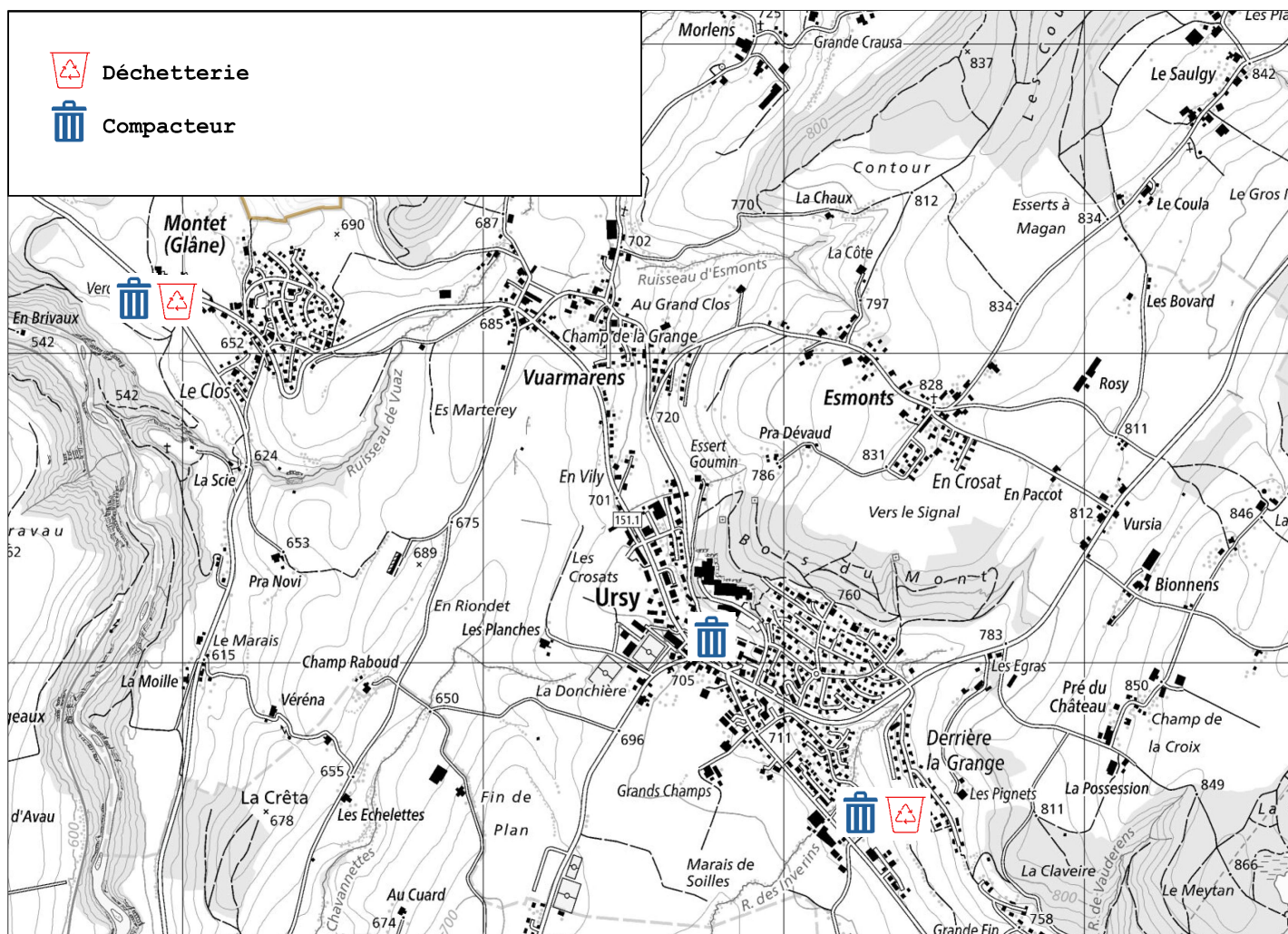




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Ursy
2026

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Déchetterie communale (voir plan)

Ursy - Horaires d'ouverture

- Mercredi (heure d'été)
dès le 01.04.26 15h00 à 19h00
- Mercredi (heure d'hiver)
dès le 28.10.26 15h00 à 18h00
- Vendredi : 13h30 à 17h00
- Samedi : 09h00 à 11h45

Montet - Horaires d'ouverture

- Mercredi : 18h00 à 19h30
- Samedi : 08h30 à 11h00

Pour un bon usage du compacteur

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils.

En cas de panne, veuillez utiliser un autre compacteur.

Taxes communales actuelles

Taxe de base annuelle :

- Fr. 50.00 pour la première personne composant le ménage
- Fr. 25.00 pour les personnes suivantes dès l'année des 12 ans

Taxe au poids :

- Sac à poubelle : 1kg = 35 centimes
- Déchets encombrants : 1kg = 35 centimes

Soumis à une taxe :

- Pneus normaux : Fr. 10.00/pce
- Pneus normaux avec jante : Fr. 15.00/pce
- Pneus surdimensionnés : Fr. 80.00/pce

Couches-culottes

Les couches-culottes sont éliminées dans les sacs poubelles avec les déchets ménagers. Pour les enfants âgés entre 0 et 3 ans révolus, la commune offre la somme de Fr. 4.16/mois.

Ce montant permet de couvrir une partie des frais d'élimination des couches-culottes et sera automatiquement déduit de votre facture semestrielle.

Contact et infos

Administration communale

Route de Moudon 5
Case postale 100
1670 Ursy
021 909 59 41
commune@ursy.ch
www.ursy.ch

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

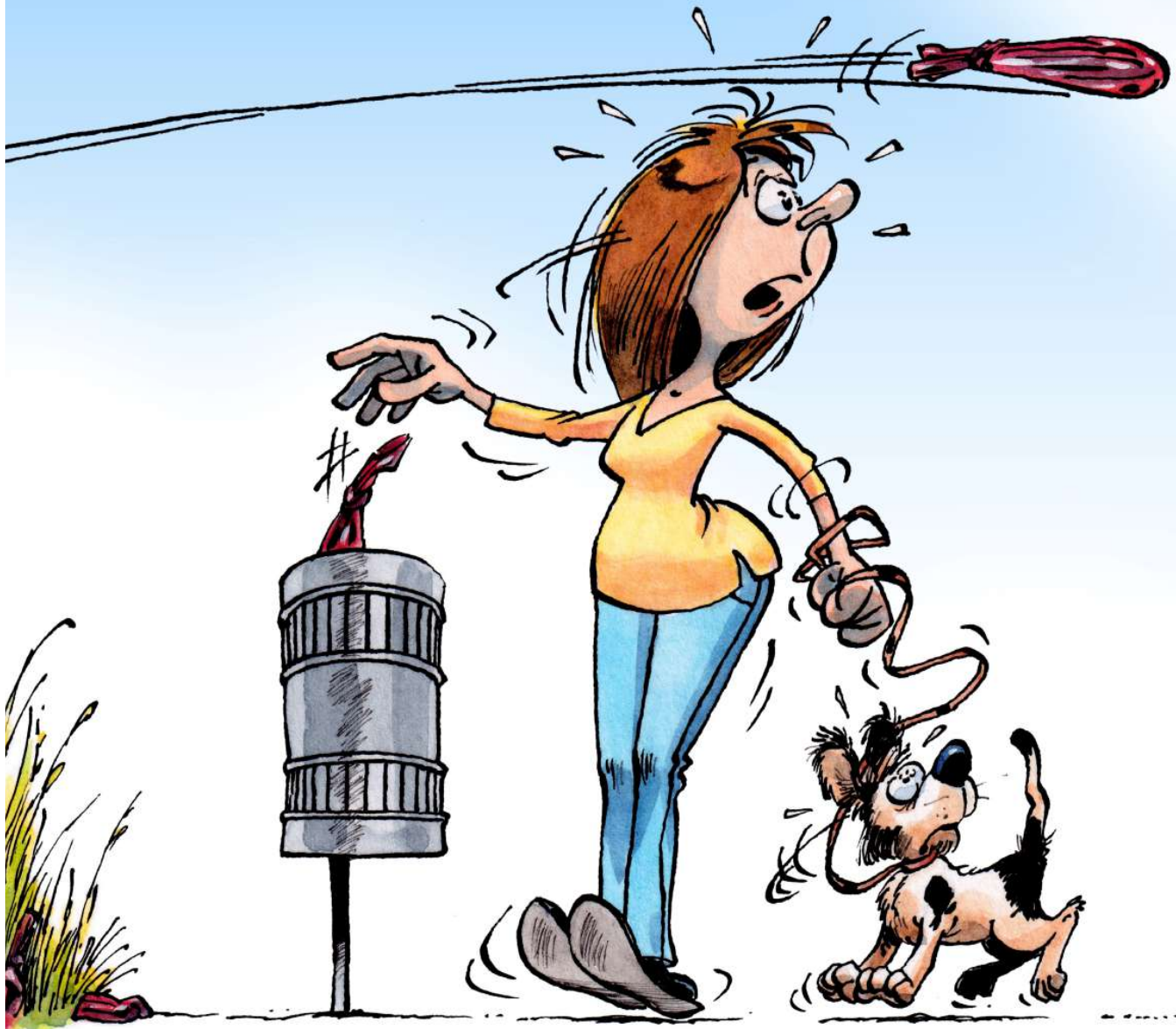
La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





SACS À CROTTES
À LA DOUBELLE,
PAS DANS
LA NATURE!





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Aérosols

A vider complètement, enlever le capuchon et à déposer dans la benne alu/fer blanc à la déchetterie.



Aluminium et boîtes de conserve

Dans la benne alu/fer blanc à la déchetterie. Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées. **NON ADMIS** : emballage avec plastique ou papier. (à mettre dans les sacs poubelle).



Appareils électriques et électroniques

A déposer à l'emplacement prévu à la déchetterie ou les remettre en priorité au point de vente (obligation des commerçants).



Déchets de jardin

Dans la benne des déchets verts : Feuilles mortes, gazon, écorces de bois.
Dans la zone de dépôt des branches : Les branches d'un diamètre max. de 10 cm.
Durant les heures d'ouverture.



Berlingots / Briques à boissons

Pas de récupération à la déchetterie, à déposer dans le sac poubelle ou à ramener dans les commerces qui les reprennent.



Verre

Dans la benne prévue à la déchetterie. Le tri des couleurs n'est pas nécessaire. Les bouteilles doivent être débarrassées de leur capsule et bouchon.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie dans le conteneur prévu à cet effet.
Les capsules d'autres marques ne sont pas acceptées à la déchetterie.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A la déchetterie. Privilégier le retour aux commerçants et fabricants.



Cendres de bois

Dans la benne à la déchetterie.



Déchets compostables ménagers

Les déchets organiques tels que épluchures, marcs de café et de thé, coquilles d'œufs, etc. sont à mettre dans la benne des déchets verts. **Pas de sachets en plastique et de capsules Nespresso, même biodégradables.**



Déchets encombrants combustibles payants

Benne compacteuse à la déchetterie avec la carte magnétique. Sont considérés comme encombrants, les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac poubelle.



Déchets inertes (petites quantités)

Ex : briques, carrelage, gravats, béton, porcelaine, céramique, verre cassé... Petits volumes acceptés (max 100 Lt). **Eternit non repris, à amener chez Bader à Lucens. Déchets de chantier interdits !**



Litière de chat

A mettre dans le sac poubelle. **NE PAS DEPOSER** dans la benne des déchets inertes et en aucun cas dans la nature.



Dépouilles d'animaux

Centre de collecte, Moudon : 021 905 20 57
Sanima, Romont : 026 519 01 06
Sanima, La Joux : 026 655 04 45



Déchets spéciaux des ménages

A la déchetterie : peinture, vernis, solvants, décapants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires ou chimiques. Privilégier le retour aux commerçants.



Batteries d'autos

A l'emplacement prévu à la déchetterie. Privilégier le retour auprès de votre distributeur.



Médicaments

A retourner dans une pharmacie.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie : Vélos, barres métalliques, jantes, moteurs électriques, casseroles, acier chromé, etc. Retirer les parties en bois et en plastique avant le dépôt dans la benne.



PET

Seules les bouteilles marquées d'un sigle **PET** sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD **ne sont pas admis** (bouteilles d'huile ou vinaigre, barquettes de fruits et légumes, à éliminer dans le sac poubelle.)



Ordures ménagères payants

Dans les compacteurs à Ursy, à Vuarmans ou à Montet. Les déchets sont récoltés dans des sacs en plastique traditionnels et **ne doivent en aucun cas être déposés en vrac** dans le compacteur.



Flacons en plastique avec bouchon

Les déchets plastiques ménagers autres que PET doivent être mis dans le sac poubelle ou ramenés dans les commerces qui les reprennent.



Huiles minérales et végétales

A déposer à l'emplacement prévu à la déchetterie. Aucun liquide étranger tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



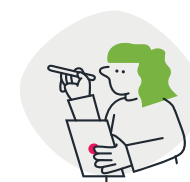
Papier et carton

Compacteur à disposition à la déchetterie. Papiers et cartons ne doivent pas être souillés d'autre substance. Sont exclus les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Piles et accumulateurs

A l'emplacement prévu à la déchetterie ou dans les points de vente.



Plastiques agricoles

A éliminer selon la filière spécifique "plastiques de balles, de serres, sacs d'engrais, ..." ou par les déchets encombrants avec la carte magnétique.



Pneus payants

Acceptés à la déchetterie contre paiement de la taxe d'élimination auprès de l'employé communal : - pneu normal : Fr.10.- / - avec jante Fr.15.- / - pneu surdimensionné : Fr. 80.-. Privilégier le retour auprès de votre distributeur.



Sagex

Le sagex blanc peut être amené à la déchetterie. Les barquettes d'emballage de denrées alimentaires sont à éliminer avec les déchets ménagers.



Textiles et chaussures

Conteneur de la Croix-Rouge Fribourgeoise à la déchetterie. Merci d'y déposer vos habits propres et en bon état dans des sacs en plastique fermés.



Tubes lumineux (néon) / LED

A l'emplacement prévu à la déchetterie ou dans les points de vente.
NON ADMIS : lampes à incandescence à mettre dans les déchets ménagers.



Bois

A éliminer par les déchets encombrants avec la carte magnétique.

Interdiction de sortir du matériel

Toute marchandise acheminée à la déchetterie est propriété de la Commune. Il est strictement interdit de ressortir du matériel.

Contrôle

La déchetterie est réservée aux habitants de la Commune. Des contrôles sont effectués ponctuellement.

Carte compacteur

Les ménages ou les entreprises de la commune disposent d'une carte d'accès aux compacteurs pour l'élimination des déchets ménagers et encombrants.

Le détenteur de la carte en assume la responsabilité.

En cas de perte de la carte, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'aviser sans délai l'Administration communale pour que la carte soit bloquée.

Pour un bon usage du compacteur

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils. En cas de panne, veuillez utiliser un autre compacteur.

Merci !

Les objectifs dans la gestion de la déchetterie sont triples :

- Respect de l'environnement selon les directives du Service cantonal de l'environnement,
- Maîtrise des coûts,
- Meilleure efficacité et confort accru pour les utilisateurs.

Le Conseil communal vous remercie d'avoir prêté attention à cette brochure et compte sur la collaboration de chacune et chacun dans le triage de ses déchets afin que ces objectifs soient remplis.

Merci de bien vouloir respecter les directives des collaborateurs communaux.

Si vous avez des questions ou des suggestions concernant la déchetterie, vous pouvez en faire part à l'administration communale.

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux à venir.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, en PET et en plastique, piles, appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je refuse les catalogues que je reçois à double ou ceux qui ne m'intéressent pas.

Les encombrants

Pour les objets et le mobilier encore en bon état, pensez par exemple à Coup d'Pouce, Fondation Emmaüs, SOS Futures mamans. Les magasins de meubles sont souvent prêts, en cas d'achat, à reprendre vos vieux meubles. Négociez cet aspect avec les commerçants.

Les chaussures

Certains commerces reprennent les chaussures contre une petite compensation. Renseignez-vous lors de vos achats.

Comment composter chez soi ?

Déposez vos déchets dans un compostier. Les tailles et les branches seront hachées grossièrement. Ces déchets de bois ont l'avantage d'améliorer la structure de votre compost. Placez votre compostier à l'ombre et par temps sec arrosez-le.

Les vélos – des vélos qui changent la vie

Vous avez aussi un vélo inutilisé quelque part chez vous ? Faites de la place et en même temps une bonne action. Velafrica collecte de vieux vélos, les remet en état et les envoie en Afrique où ils facilitent la vie des gens. Déposez gratuitement votre vélo à n'importe quel guichet des bagages d'une gare suisse (point de collecte le plus proche : Gare de Romont) ou à la déchetterie communale de Romont (Route de Massonnens). Vous trouverez toutes les informations sous : www.velafrica.ch